

TEXTE DE VULGARISATION

Dans le cadre de mes travaux sur le patrimoine lettré ou, pour le dire plus simplement, la littérature de la Nouvelle-France, je me trouve constamment dans l'obligation d'adopter une approche comparatiste. En plus de me convenir tout à fait, puisqu'elle correspond à ma formation, elle me permet en outre d'aborder concrètement de nombreuses questions qui surgissent au gré des sujets abordés et des perspectives choisies. Par exemple, y a-t-il des œuvres poétiques en Nouvelle-France ? Les relations de voyage de l'âge classique (XVII^e-XVIII^e siècles) appartiennent-elles à la littérature ? Qu'est-ce qui détermine si une œuvre fait partie de ce corpus (ou non, comme *L'ingénu* de Voltaire) ? Afin de donner un aperçu des sujets qui m'occupent depuis quelques années et qui pourraient intéresser le grand public, à tout le moins scolaire, je parlerai brièvement d'édition, de réception (histoire littéraire) et de transformation des sources (originales ou transmises) en romans historiques.

Manuscrits ou œuvres oubliées : éditer des textes de la Nouvelle-France

L'un des aspects importants de mes recherches actuelles concerne l'édition de textes de la Nouvelle-France. Malgré les progrès constatés récemment, les défis et les besoins en ce domaine sont multiples. D'abord, pour enrichir le corpus d'œuvres disponibles, il s'agit de fournir aux lecteurs des rééditions de qualité. Cela consiste à remettre en circulation des textes épuisés parfois depuis des siècles ou encore noyés dans des compilations essentielles, mais peu adaptées au public scolaire. Pensons ici au travail exemplaire de Réal Ouellet pour les *Œuvres* du baron de Lahontan. Ensuite, il importe de procurer des premières éditions (*princeps*) de manuscrits de la période coloniale, dont plusieurs sommeillent dans les archives. Par exemple, un manuscrit du XVIII^e siècle de Dumont de Montigny conservé à la Newberry Library (Chicago) est sorti de l'oubli en 2008 (*Regards sur le monde atlantique 1715-1747* ; traduit en anglais en 2012), tout comme le *Codex canadensis* de Louis Nicolas en 2011. Égarés, oubliés ou démembrés après la Guerre de Sept Ans, devenus inutiles en France une fois perdue sa colonie septentrionale, ces manuscrits posent de nombreux problèmes textologiques. D'ailleurs, ils sautent aux yeux aussitôt que je me replonge dans l'édition des *Lettres canadiennes* (1700-1725), correspondance anonyme et inédite sur laquelle je travaille en ce moment.

Réception du corpus de la Nouvelle-France

En partie tributaire de ces difficultés éditoriales, le statut de ces œuvres coloniales ne va pas de soi non plus. En effet, depuis ses premiers balbutiements au XIX^e siècle, l'histoire littéraire canadienne-française (puis québécoise) aborde le corpus des écrits de la Nouvelle-France sous un angle qui en fait une préhistoire de la littérature québécoise. Rarement, donc, cette discipline considère-t-elle ces riches productions comme un patrimoine lettré de l'Ancien Régime aux racines américaines. Pourtant, certains auteurs sont parvenus à se distinguer de la masse, suffisamment pour être intégrés au canon littéraire québécois (et, dans une moindre mesure, canadien-anglais). C'est-à-dire qu'ils sont devenus assez importants pour être enseignés dans les cours de littérature. En abordant ce sujet aux allures poussièreuses, on soulève également plusieurs questions relatives aux circonstances particulières d'une littérature créée dans le contexte colonial des Amériques, notamment l'ambiguïté des appartenances (à qui appartiennent les

Relations des Jésuites ?), ainsi que la définition même du concept de littérature. Si la production écrite en Nouvelle-France est immense et déborde largement son territoire actuel (sud des Grands Lacs, Louisiane), il importe de réfléchir au statut complexe et problématique de ce corpus colonial dans l'histoire littéraire (bilingue) du Canada.

La construction discursive de la Nouvelle-France : relations de voyage et romans historiques

Malgré les problèmes évoqués à l'instant, qui mélangent matérialité et théorie, il faut convenir de l'existence d'un imaginaire de la Nouvelle-France très tôt construit par les textes et transmis jusqu'à nos jours. Dès le XVI^e siècle, notamment chez Jacques Cartier et André Thevet, la construction discursive de la Nouvelle-France s'est mise en branle, établissant petit à petit un ensemble de lieux communs, vrais ou faux. Le même phénomène s'est produit en Louisiane, malgré sa fondation plus tardive. En témoignent non seulement *Manon Lescaut* de l'abbé Prévost, mais aussi deux remarquables lettres du père du Poisson (octobre 1727), publiée dans les *Lettres édifiantes et curieuses*. Bref, il semble que ces lieux communs circulent aussi bien dans les relations de voyage en Nouvelle-France que dans les œuvres de fiction de la même époque. Ainsi s'est construit en métropole un imaginaire colonial de l'Amérique septentrionale qui précède largement Voltaire et Rousseau, ce qui se manifeste dans plusieurs œuvres fictionnelles françaises dites mineures, comme *Arlequin sauvage* (Drevetière), *Les mariages de Canada* et les *Aventures de M. Robert Chevalier, dit de Beauchêne* (Lesage) ou *La jeune Indienne* (Chamfort). En poursuivant l'analyse jusqu'aux XIX^e et XX^e siècles, il devient possible d'explorer les vagues successives de romans historiques qui, en France mais surtout au Québec, cherchent à revitaliser la mémoire coloniale au moyen de l'aventure. Au fond, il s'agit là d'une autre forme de réception.